

Le mot du maire

En cette fin d'année 2013, le bilan s'avère fort mitigé pour notre commune.

Si l'été a été un moment fort avec une grosse affluence lors des manifestations du mois d'août, le repas de sanglier organisé par le club de football et le comice agricole, où toutes les associations se sont regroupées pour offrir une journée mémorable aux 2 000 visiteurs.

Auparavant, le mois de juillet très ensoleillé avait réjoui les vacanciers et les autochtones après un printemps pourri.

Par contre, même si la population continue à augmenter, nous n'avons comptabilisé qu'une nouvelle construction d'habitation, ce qui n'était pas arrivé depuis fort longtemps.

Si l'an dernier aucun mariage n'avait été célébré, 2013 aura vu l'union de 4 couples.

L'effectif de l'école dépasse à nouveau les 70 élèves et à la rentrée de septembre la réforme des nouveaux rythmes scolaires a été mise en place.

La crise économique n'a pas épargné nos communes, nombre de nos concitoyens ayant des difficultés à obtenir ou conserver un emploi.

Le Conseil Municipal s'est attelé à faire évoluer le projet de construction du pôle périscolaire, cantine et garderie, et bibliothèque. Il s'avère indispensable, car les conditions actuelles de réception des enfants ne peuvent perdurer, mais il engagera pour plusieurs années les finances de la commune et les investissements futurs pourraient s'en trouver reportés.

C'est pour cette raison que la construction du bâtiment n'a pas encore débuté.

L'an prochain, le 23 et 30 mars, nous procèderons à l'élection des nouveaux conseillers, qui seront au nombre de 15 (au lieu de 11 actuellement), la commune ayant une population supérieure à 500 habitants. Les candidats à cette élection devront se déclarer avant le 6 mars, et j'invite celles et ceux qui désirent consacrer une partie de leur temps à la gestion des affaires municipales à se lancer dès le début janvier dans la composition d'une liste.

Je vous présente, en mon nom et en celui de tous les conseillers municipaux, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2014.

Jacques LE GOFF

La Municipalité invite la population au pot du nouvel an qui aura lieu le Dimanche 5 janvier 2014 à 11 h 15, salle multifonctions.

SOMMAIRE

★ Le Mot du Maire	p 2	Infos diverses	p 9 à 1°
➤ Etat civil	p 3	➤ Chartre d'amitié	p 12
➤ Quoi de neuf ? - Téléthon	p 4	≭ Le CCAS	p 13
≭ Elections municipales	p 5	★ Les associations	p 14 à 19
➤ Bilans démographiques	p 6	➤ Comice agricole	p 20
≭ Le Budget		★ Les professionnels	
≭ L'école		★ Il y a longtemps	
	•	· • •	•

Etat Civil

Naissances

16.08.13 – Lou **ANSQUER** – 7 Rue des Genêts

08.09.13 – Olivia **NEDELLEC** – Kerfriden

16.09.13 - Valentin HYERLE - 1 Grand Rue

31.10.13 - Thaïs **VOLANT** - 5 Rue des Genêts

Mariages

29.12.12 – Frédéric **QUINIOU** – Penhors

et Perrine PELLEN - Penhors

27.04.13 - Sylvain **LE GOFF** - 3 Impasse Abbadie

et Thi Thuy Lieu **NGUYEN** – Cabramatta (Australie)

22.06.13 – Jérôme LE LAY – 6 Rue Georges Geo Fourrier – Pont-L'Abbé

et Thyphaine **DUMESNIL** - 1 Impasse des Coquelicots

31.08.13 - Cédric LE CORRE - 24 Rue de la Nouvelle Calédonie - Quimper

et Laëtitia **LE BRUN** – Lespoul

Décès

03.01.13 - Léontine **GUELLEC** née GUICHAOUA - 97 ans - Penhors

21.01.13 - Cécile KERDRANVAT née LAGADEC - 86 ans - 4 Rue du Stade

13.01.13 - Pierre **LAUTREDOU** - 84 ans - 7 Rue du Stade

29.05.13 - Adrienne LE NARZUL - 90 ans - Trunvel

27.08.13 - Corentin **BOËDEC** - 72 ans - Ty-Meil

Décès des personnes nées à Tréogat

11.02.13 à Quimper - Clémentine KERNOA - 99 ans - Rohou

06.12.13 à Plonéour-Lanvern - Bernadette TOULLEC - 86 ans - Quélern

06.12.13 à Douarnenez - Sébastien GENTRIC - 80 ans - Lessalous

Analyse de l'eau du réseau

Au 20.11.13: Nitrate en mgl/N03 Résultat : : 41 Norme : 50

Constructions (Permis de construire accordés en 2013)

- 1 Extension d'habitation
- 1 Résidence principale



Quoi de neuf?

Accueil de nouveaux agents communaux

Au service technique

Depuis juillet, Johann GUEGUEN de Plomeur, est intégré au service technique. Auparavant, il exerçait la profession de chaudronnier.

A l'école

Lors de la rentrée, nous avons accueilli Katia TREBERN de Tréméoc. Elle exerce la fonction d'assistante de l'enseignante de la classe maternelle et d'agent du service périscolaire dans le cadre d'un emploi d'avenir.



Projet de pôle multifonctions

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a validé l'avant-projet définitif du pôle multifonctions comprenant une garderie, une salle à manger, une salle polyvalente et une bibliothèque qui devrait être financé en partie par l'Etat, le Conseil Général, le Conseil Régional et la Communauté de Communes.









Les communes de Tréogat et Peumerit se sont associées pour l'organisation d'animations qui ont rapporté la somme de 1 400 €.



Elections municipales

Elections des 23 et 30 mars 2014 Ce qui va changer dans les communes de moins de 1 000 habitants

Les 23 et 30 mars 2014, Elections des conseillers municipaux et désignation des conseillers communautaires. Le mode de scrutin varie selon le nombre d'habitants de la commune.

Pour voter, tous les électeurs, et cela dans toutes les communes, devront présenter à la fois leur carte d'électeur et un <u>titre d'identité</u> (carte identité, passeport, permis de conduire...).

L'essentiel à retenir :

Le scrutin majoritaire plurinominal, à deux tours, ne change pas. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste.

- Candidats : déclarez-vous !

Le dépôt d'une déclaration de candidature est désormais obligatoire à la préfecture ou sous-préfecture du département (imprimé spécifique et non plus sur papier libre).

Nul ne peut être élu, s'il n'a pas présenté sa candidature.

Il n'est donc plus possible pour l'électeur de rajouter, sur le bulletin, le nom d'une personne qui ne s'est pas déclarée.

Les candidats déclarés peuvent toujours se présenter de façon isolée ou groupée.

- Parité : pas de changement

Il n'y a pas de parité imposée.

Ce n'est qu'à partir de 1 000 habitants et plus, que la parité devient obligatoire.

- La désignation des conseillers communautaires change :

Les conseillers communautaires sont les représentants de la commune au sein de la structure intercommunale dont elle est membre (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine).

Jusqu'à présent, les conseillers communautaires étaient désignés par le conseil municipal. La durée de leur mandat est la même que celle du mandat municipal (soit en principe 6 ans).

Pour la première fois en 2014, les conseillers communautaires seront désormais les conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau (c'est-à-dire le maire, puis -en fonction du nombre de sièges- les adjoints, puis éventuellement les conseillers municipaux).

- Le bulletin de vote : le panachage est toujours possible mais ...

L'électeur pourra toujours ajouter ou supprimer un nom d'un candidat, si et seulement si, ce dernier a bien déclaré sa candidature.

Il peut donc composer son bulletin à partir de noms figurants sur les différentes listes.

Le nom des personnes qui ne sont pas candidates (déclaration de candidature obligatoire non faite) et ceux des candidats surnuméraires (c'est-à-dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) ne seront pas décomptés.

Le bulletin ne sera pas nul pour autant, les noms des autres candidats seront donc bien pris en compte.

Besoin d'informations complémentaires ou de précisions ?

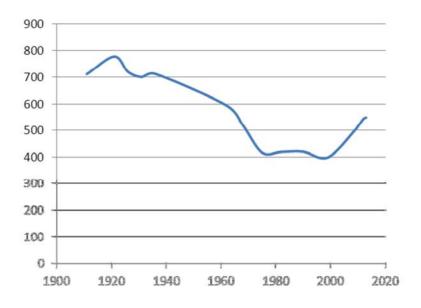
http://www.amf.asso.fr Dossier Elections 2014 en libre accès (en bas du site à droite)

http://www.vie-publique.fr Dossiers d'actualités « Municipales 2014, comprendre les règles de l'élection » / Relevé aussi la note « l'intercommunalité pour quoi faire ? »

Bilans démographiques

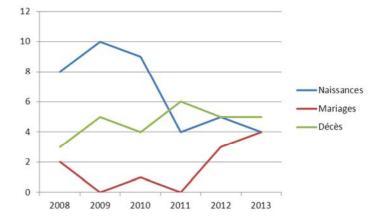
Population de Tréogat depuis 1911

711
778
720
700
712
594
519
416
419
420
398
501
515
529
543
549

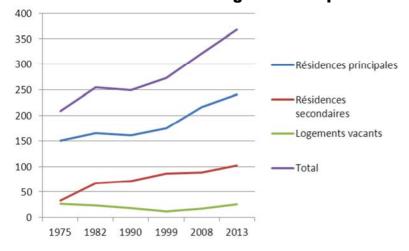


Etat civil depuis 2008

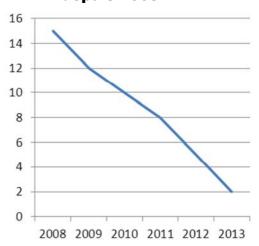
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Naissances	8	10	9	4	5	4
Mariages	2	0	1	0	3	4
Décès	3	5	4	6	5	5



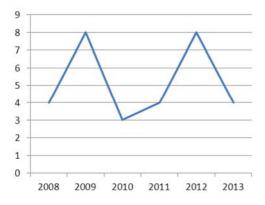
Evolution du nombre de logements depuis 1975



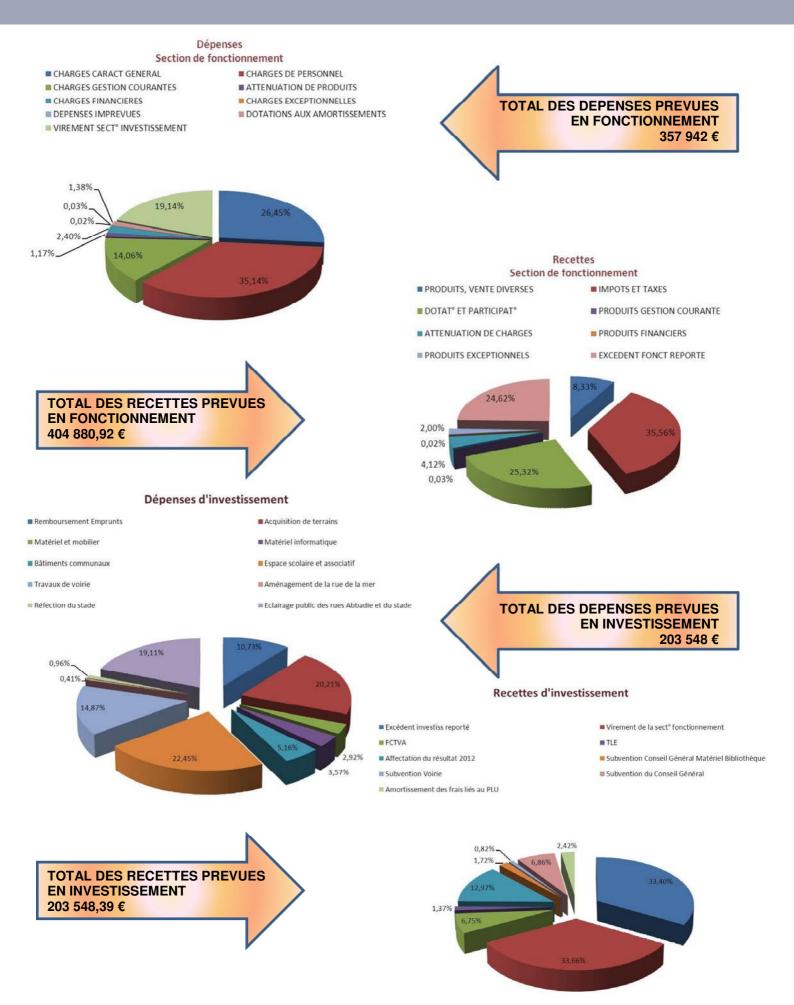
Permis de construire accordés depuis 2008



Nombre de ventes d'habitations depuis 2008



Le budget 2013



L'école



Effectif de l'école publique depuis 1975





De 1975 à 1997, l'école publique ne comptait qu'une seule classe. Une classe supplémentaire a été ouverte en 1997 puis une 3^e classe en 2008.

Le Conseil Local des Parents d'Elèves

Chaque année, nous accompagnons l'équipe éducative dans le financement de ses projets en proposant des actions ponctuelles.

Les enfants ont pu s'initier au surf, réaliser des jouets en bois, visiter une ferme pédagogique et participer au programme école et cinéma.

Cette année, un des projets est un séjour en Angleterre pour le cycle 3. Nous avons déjà organisé le car Wash proposé, une vente de sapins et de chocolat au mois de décembre. Nous nous sommes associés avec l'APE de St-Jean-Trolimon pour participer au marché de Noël de Plobannalec.

Le nouveau bureau est constitué ainsi Présidente : Corinne Vevey Peteuil Vice-présidente : Rozenn le Roux Trésorière : Nathalie Pruneau Vice-trésorière : Alexandra Guénan

Secrétaire : Katell Frances



Initiation Surf

Nouveaux rythmes scolaires

A la rentrée 2013, l'école "Les Hirondelles" a adopté les nouveaux rythmes scolaires. La classe a lieu tous les matins du lundi au vendredi et les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi (9 demi-journées).

En complément des temps de cours, la municipalité propose les mardis et vendredis de 15 h à 16 h 30, des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Celles-ci sont gratuites et facultatives et encadrées par du personnel communal ou associatif. Une convention avec le centre de loisirs de Plonéour-Lanvern a également été signée, nous permettant d'employer un animateur.

Ces animations se déroulent dans les bâtiments scolaires et garderie ainsi qu'à la salle multifonctions du stade et se font après inscription des enfants à l'atelier choisi.

Nous avons ainsi pu leur proposer : activités manuelles, sport, danse

bretonne, lecture, initiation à la musique, mosaïque.

Après un premier trimestre de cette nouvelle formule, le bilan semble globalement positif, mais l'absence de jour complet de repos en milieu de semaine entraine une fatigue accrue chez les enfants.



Infos diverses

CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME

Les meublés de tourisme sont des hébergements individuels. Ils sont destinés à la location de clients de passage, qui les occupe pour la journée, la semaine ou le mois.

Le propriétaire qui loue un meublé de tourisme doit en faire la déclaration préalable en mairie.

Il peut, par ailleurs, demander que son meublé soit classé, mais ce n'est pas une obligation.

Démarches du propriétaire

Déclaration obligatoire du meublé en mairie

La déclaration d'un meublé de tourisme est obligatoire, que celui-ci soit classé ou non.

Elle s'effectue à la mairie de la commune où est situé le meublé, au moyen du formulaire cerfa n° 14004*02.

Tout changement concernant les informations fournies (sur le propriétaire, le meublé de tourisme, les périodes de location) dont faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.

Attention : le propriétaire qui ne déclare pas son meublé s'expose à une contravention de 3^e classe.

Demande facultative de classement du meublé

Le propriétaire, qui le souhaite, peut demander le classement de son meublé de tourisme dans une des catégories existantes (1 à 5, comme les autres hébergements touristiques) par arrêté préfectoral.

Pour cela, il doit s'adresser à l'organisme évaluateur agréé de son choix figurant sur les listes du site internet d'Atout France..



APPEL A LA VIGILANCE DES VOLS DE CUIVRE EN RECRUDESCENCE SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

Malgré le risque d'électrocution, des voleurs montent en haut des poteaux pour couper les câbles électriques. Ils interviennent la plupart du temps de nuit et par temps calme.

Dès qu'ERDF est alertée qu'un secteur est sans courant électrique, ses équipes se mobilisent pour dépanner, reconstruire le réseau et rétablir l'électricité dans les meilleurs délais. Le distributeur d'électricité porte systématiquement plainte pour vol et atteinte à l'intégrité du réseau public d'électricité.

Face à ce phénomène, la gendarmerie et la police sont mobilisées, renforcent leurs rondes et contrôlent chaque nuit les zones les plus sensibles.

A toute personne constatant des mouvements suspects à proximité des lignes électriques, merci de le signaler de façon prioritaire à la gendarmerie ou à la police en composant le 17.

Si vous constatez une anomalie sur le réseau électrique, merci de contacter ERDF au 09.72.67.50.29.

Par mesure de sécurité, nous vous rappelons que les fils du réseau tombés à terre sont dangereux et qu'il ne faut en aucun cas les déplacer ou s'en approcher à moins de 3 mètres.

SUPPRESSION DES AUTORISATIONS DE SORTIE DU TERRITOIRE

Le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire, individuelles et collectives, pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents, ont été supprimées. Elles étaient devenues inutiles depuis le renforcement par la loi de 2010 du régime des interdictions de sortie du territoire et des oppositions à la sortie du territoire. L'objectif est de prévenir efficacement le risque d'enlèvement d'enfant.

Un mineur français peut désormais franchir les frontières, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa simple carte d'identité. Attention : certains pays imposent des modalités supplémentaires pour les mineurs. C'est pourquoi, il convient de vérifier préalablement les documents demandés sur le site Internet du Ministère des Affaires Etrangères, rubrique « conseils aux voyageurs ».

Suite à cette suppression des autorisations de sortie du territoire, les services préfectoraux doivent systématiquement consulter le fichier des personnes recherchées pour vérifier que rien ne s'oppose à la délivrance d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Les autorisations de sortie collectives ne sont donc plus nécessaires pour les voyages scolaires à l'étranger ou faisant partie de colonies de vacances.

Sont aussi supprimés les laissez-passer préfectoraux qui pouvaient encore être délivrés pour les mineurs de moins de 15 ans se rendant sans titre en Belgique, en Italie, au Luxembourg ou en Suisse.

DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité sera de 15 ans au lieu de 10 ans.

Cette mesure est également applicable aux cartes d'identité sécurisées délivrés à des personnes majeures et en cours de validité au 1^{er} janvier 2014, c'est-à-dire aux cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013. Pour ces cartes, la prolongation de leur durée de validité sera

- 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 - 1000 -

automatique et ne nécessitera aucune démarche. En effet, la date de validité inscrite sur le titre n'aura pas besoin d'être modifiée pour que la validité soit prolongée de 5 ans.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des personnes mineures conserveront en revanche une durée de validité de 10 ans.



Comment obtenir des renseignements?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- La Direction départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) de votre département
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.frsante.gouv.fr

- developpement-durable.gouv.fr

















Que faire si on soupçonne une intoxication?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxy de de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenëtres.
- Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- Evacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- O Appelez les secours :
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs Pompiers
 - 15 : Samu
- 3 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.







Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels apparells et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poéles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- o appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) :
- braseros et barbecues
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.

La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poéles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pen la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).





- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

SI vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et apparells à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...): ils doivent impérativement être installés à l'extérieur
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Detectour s'où indition par de la come rec qu'il rectain se son le procédures d'évaluation sont en cours Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intexications. La prévention des intexications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



Jardiner au naturel, ça coule de source!

Des solutions alternatives aux pesticides existent. Pour votre santé et votre environnement, adoptez-les!

Les pesticides sont souvent présentés comme une solution incontournable d'entretien du jardin et des abords de la maison. Il existe portant des techniques alternatives simples et naturelles :

	Description	Exemples
Les paillis	Les paillis organiques remplissent une triple fonction: ils empêchent le développement des herbes indésirables qui concurrencent les plantations ils permettent de conserver l'humidité du sol (un paillage vaut deux arrosages) ils permettent d'apporter de la matière organique au sol, de favoriser la vie biologique du sol et de limiter son tassement.	 écorces ou aiguilles de pins, paillette de lin, broyage des déchets de jardins (taille, pelouse séchée,)
Les plantes couvres-sols	Les plantes couvre-sols ont un pouvoir couvrant qui leurs permet d'occuper rapidement l'espace et d'empêcher la pousse d'herbes indésirables. Elles sont généralement utilisées pour tapisser le sol des parterres de plantations, les talus ou les pieds d'arbres, de haies ou de murs.	 consoude à grandes fleurs, géranium des bois ou à grosses racines, marjolaine naine dorée, lamier, pervenche,
L'accueil des animaux auxiliaires	Coccinelles, perce-oreilles, hérissons, mésanges, se nourrissent des ravageurs des cultures et constituent donc des alliés pour le jardinier. Accueillir des auxiliaires dans son jardin, c'est possible, à condition de leur laisser des lieux pour s'abriter et de ne pas empoisonner leurs proies.	 nichoir, abris à insectes, haies fleuries (buis, sureau, noisetier, fusain d'Europe,), jachère fleuries,
Les barrières et pièges contre les nuisibles	Pour empêcher les insectes de ravager des récoltes, il suffit parfois de les retenir. Les pièges et les barrières sont des solutions naturelles et efficaces.	 voile anti-insectes, filet de protection contre les oiseaux, piège à taupes et à limaces
Les plantes moins sensibles aux maladies	Légumes ou fruits certaines variétés de plantes cultivées sont plus sensibles aux maladies (mildiou, rouille, cloque,). Il est donc important de prêter attention aux choix des plantes et de favoriser les variétés résistantes.	 Variétés de tomates moins sensibles au mildiou : Fandango, Pyros, Ferline, Variétés de pommes de terre peu sensibles au mildiou : Eden, Naturella, Bernadette,

Animée par Ouest Cornouaille Eau*, la charte « jardiner au naturel, ça coule de source » vise à promouvoir ces techniques.

Pour être conseillé et obtenir d'avantage d'information sur le jardinage au naturel, suivez le logo « jardinez au naturel, ça coule de source » dans les jardineries signataires et devenez éco-jardinier!

^{*}Collectivité en charge de la reconquête de la qualité de l'eau dans l'Ouest Cornouaille.



Signature de la Charte d'Amitié avec la commune d'Annesse et Beaulieu



Le CCAS

Notre doyenne

Notre doyenne Léontine GUELLEC s'en est allée le 3 janvier 2013 à l'âge de 97 ans. La nouvelle doyenne de Tréogat est Madame Marie-Jeanne GLOAGUEN qui a fêté ses 97 ans le 12 mars.

REPAS DES ANCIENS





Jacques LE GOFF, maire et Aurélie GOUZIEN, adjointe aux affaires sociales en compagnie des nouveaux invités nés en 1948 et des doyens des convives.

Les personnes âgées de plus de 80 ans et qui n'ont pu assister au repas ont reçu à leur domicile un colis confectionné par les membres du CCAS.

Les Associations

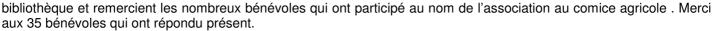
La Bibliothèque

La bibliothèque municipale est gérée en application d'une convention avec la commune par l'Association des Amis de la Bibliothèque. Dans ce cadre, les bénévoles de l'association assurent l'ensemble de son fonctionnement. Le budget est alimenté par la subvention de la commune et les cotisations des adhérents. En 2013, la participation de l'association à l'organisation du comice agricole du 31 août a occasionné une recette exceptionnelle.

L'essentiel du budget est affecté à l'acquisition de nouveau livres. L'autre dépense porte sur le financement des activités créatives organisées à chaque petite vacance scolaire dans la salle multifonctions.

Les années passées, des bénévoles de l'association animaient des ateliers lecture tous les mardis midi à l'école. A partir de la rentrée 2013, cette intervention a lieu le vendredi après midi de 15h15 à 16h15 dans le cadre des activités périscolaires liées à la réforme des rythmes scolaires.

Les responsables de l'association ont eu la satisfaction de constater en 2013 le doublement du nombre d'adhérents à la



Par délibération du 30 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé d'informatiser le fonctionnement de la bibliothèque (acquisition du matériel et du logiciel), cette informatisation devrait être effective en 2014.

A partir de décembre 2013, la bibliothèque proposera des CD (musique)

La bibliothèque est aussi un lieu de rencontre et d'échanges, n'hésitez pas à entrer, même si vous n'êtes pas adhérent. Les bénévoles qui assurent les permanences sont à votre écoute pour prendre en compte vos goûts lors du choix des livres (emprunt au bibliobus ou achats)

Important : la bibliothèque municipale et la bibliothèque de l'école sont indépendantes et possèdent des collections de livres différentes.



Mercredi 23 octobre 2013 Samedi 21 décembre 2013 Mercredi 05 mars 2014 Mercredi 30 avril 2014

Sont inscrits en priorité les enfants des adhérents et dans la limite des places disponibles, dans l'ordre des demandes, les enfants des familles non adhérentes.

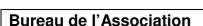
Horaires d'ouverture de la bibliothèque

La durée d'ouverture a été portée à 4h par semaine en 2013

Mercredi: 17h - 19h Samedi: 10h - 12h

Tarif (Adhésion du 1^{er} janvier au 31 décembre)

Famille : 11 € Personne seule : 7 € Un enfant : 4 € (Assistantes maternelles)



Président : Pierre Le Berre Secrétaire : Danièle Bouby Trésorière : Christelle Lamy

Contact

E-mail: pierre.leberre-associations@orange.fr - Téléphone: 06.03.63.04.77





L'Association Multi-Loisirs



Portes ouvertes – exposition du 7 septembre. Présentation des ouvrages Activités manuelles, bricolage, cartonnage, broderie, couture, patchwork...

Pas de professeur mais un échange de savoir-faire pour des projets communs ou plus personnels.

Les lundis de 14 h à 16 h à la salle multifonctions. Contact : Danièle BOUBY au 02.98.82.65.22

L'Association des Anciens Combattants

Le 11 novembre dernier, l'heure était au souvenir et au recueillement devant le monument aux morts de Tréogat ainsi qu'à

Peumerit pour honorer les anciens combattants des deux communes ainsi que nos soldats "Morts pour la France".

A cette occasion, Roger Durand de Tréogat et Henri Le Garrec de Peumerit ont été honorés pour leur grande fidélité en tant porte-drapeau lors des manifestations patriotiques.





L'Association Dilé

Jean Viars, le président de Dilé, accompagné d'une partie de son équipe, est allé au mois de mars en mission au Burkina Faso.

Au mois de novembre c'est le Dr Serge Moulin, de Plonéour, Jeannine et Yvon Yannic, de Tréogat, qui se sont rendus sur place faire le point sur les réalisations en cours. Ils ont visité le chantier de l'extension d'une école qui devrait offrir des locaux confortables pour le début de l'année 2014. Sont concernés les enfants de CP et CE qui n'avaient pas trouvé place dans le bâtiment de trois classes récemment construit mais trop exigu pour accueillir tous les élèves des six niveaux d'enseignement. Il faut savoir que chaque classe accueille 75 élèves.



En ce qui concerne l'eau, problème crucial dans cette région défavorisée, la meilleure solution consiste à installer des forages : un par village de 500 à 1000 habitants, dont le coût s'élève à 8 500 €. Dilé en compte 17 à son actif. C'est trop peu par rapport aux besoins immenses. A chaque mission il faut donc faire le choix cruel du prochain village bénéficiaire au détriment de tous les autres.

Tous les deux ans Dilé organise des campagnes ophtalmologiques au cours desquelles une équipe médicale vient prodiguer ses soins à la population. Cette année ce sont 600 malades environ qui se sont présentés dont une centaine a été opérée de la cataracte.

Il faut aussi aider financièrement ceux qui souhaitent s'engager dans une activité et nous avons expérimenté cette année la création de deux élevages ovins. Si l'expérience est concluante Dilé pourra accorder à nouveau son soutien pour des entreprises similaires.

Le combat que mènent les membres de Dilé est rude, la quête d'argent laborieuse, les choix difficiles mais quel bonheur quand ils voient le sérieux des enfants dans leur classe, la joie des villageois quand apparaît pour la première fois l'eau au robinet du forage, le large sourire de ceux qui, récemment opérés, comprennent qu'ils vont voir à nouveau.



L'Association Tregad Kost An Aod

En cette année 2013, le repas de "KostAnAod" a eu lieu, le 24 Août à Lahadic devant le premier des 3 anciens commerces du quartier, là où s'étaient installés 100 ans plus tôt François Faou (Fanch coz) et Corentine Narzul (Corentine ty Fanch).

La très grande majorité des habitants du quartier étaient au rendez-vous, car ce repas a réuni 90 personnes dont une quinzaine d'enfants, ceci autour d'une divine sangria au vin blanc (avec une petite touche belge : vin de Moselle ?) pour démarrer, après de bons et nombreux hors d'œuvre variées, le top du repas fut le "porcelet bio grillé de Kerleoguy" (découpé par un de nos chasseurs) accompagné d'un gratin dauphinois de même origine, le tout arrosé d'un "Bordeaux" rouge du Domaine des Grandes Côtes.

Après dessert et café, la petite fête s'est poursuivie, d'une part, avec des jeux d'adultes (galoches, palets..) et le réconfort d'une 'blonde" belge et, d'autre part, des jeux d'enfants entourés de nombreux animateurs bénévoles et spontanés.

A ceci s'ajoutait, une petite expo photos, qui résumait en quelques clichés la petite histoire des lieux, de ceux qui y ont vécu, mais aussi de ceux qui ont fréquenté "la maison". Cette mini expo, très appréciée de tous, était en même temps un petit clin d'œil en hommage à tous ceux qui ont fait de notre beau quartier ce qu'il est aujourd'hui, et qui, malheureusement, n'ont plus la chance d'être parmi nous.

Pour les Sixties et plus, cette fête (qui s'est terminée tard dans la nuit pour les plus résistants) a été un petit "remake" de celle qui eut lieu à Lahadic en 1953 (60 ans ! déjà), lors de l'inauguration du transformateur et la venue de l'électricité dans notre "lointain quartier" de KostAnAod.

Dans la foulée, "Tregad-Kostanaod" s'est jointe aux autres associations de Tréogat pour mener à bon terme (on peut maintenant dire à la réussite), l'accompagnement bénévole du comice agricole du 31 Août à Tréogat, évènement qui restera longtemps dans les annales de la commune et même du canton. Excellente année donc pour "Tregad-KostAnAod", à transformer pour 2014!







Les Pongistes Bigoudens

SOIXANTE LICENCIES AUX PONGISTES BIGOUDENS

Vingt-cinq jeunes et trente-cinq adultes passionnés de tennis de table sont inscrits cette année aux Pongistes Bigoudens, association intercommunale Tréogat-Pouldreuzic.

Les jeunes, des catégories cadets, minimes et benjamins s'entrainent à la salle des sports de Pouldreuzic, le mercredi de 17h à 19h en deux groupes et le vendredi de 17h15 à 18h30, sous la conduite d'un entraineur diplômé. Le samedi après-midi, ils disputent des compétitions, soit en individuel, soit par équipes, à domicile ou à l'extérieur, sous la responsabilité des joueurs seniors du club et des parents pour les déplacements.

Les juniors et seniors s'entrainent à la salle des sports de Pouldreuzic, le mercredi de 18h00 à 20h00 et le vendredi de 18h30 à 20h30. Les compétitions se déroulent le vendredi soir pour les équipes qui évoluent en D3-D4-D5, et le samedi soir pour celles qui évoluent en PREREGIONALE-D1-D2. Cette saison, le club a engagé six équipes en championnat : 1 en prérégionale, 2 en D2, 1 en D3, 1 en D4, 1 en D5. Des objectifs ont été fixés : le maintien de l'équipe A en Prérégionale et la montée d'une D2 en D1. De plus, deux équipes ont été engagées au Challenge Pen Ar Bed et au Challenge du Conseil Général

Les subventions des communes de Tréogat et Pouldreuzic, ainsi que les cotisations de tous les licenciés ne suffisent pas pour boucler le budget. Aussi, le club organisera cette saison six manifestations sportives et extra-sportives : le deuxième tour des individuele régionaux benfamins-minimes le dimanche 8 décembre 2013 à Pouldreuzic, la buvette du marché de Noël le dimanche 22 décembre 2013 à Tréguennec, un cassoulet à emporter le samedi 25 janvier 2014 à Tréogat et à Pouldreuzic, un troc et puces le jeudi 01 mai 2014 à Pouldreuzic, les titres seniors départementaux de tennis de table les samedi 24 et dimanche 25 mai 2014 à Pouldreuzic, un tournoi départemental de tennis de table le dimanche 7 septembre 2014 à Pouldreuzic.

L'encadrement du club est assuré par :

Tony CANEVET (Président),

Grégory GOURDIS et Patrick LE PAPE (Vice-Présidents),

Lambert LE SAUX (Secrétaire),

Magali CALLOC'H (Secrétaire-adjointe),

Laëtitia LE BRUN (Trésorière),

Rémi BASSEMON (Trésorier-adjoint),

Régis LE GOFF, Marion LE CORRE, Marine CASTREC, Bernard LE DREZEN, Benoit LE BRUN (membres).



L'équipe de D2, qui a pour objectif la montée en D1, est composée de Mathieu Vantourout (classé 12), Joël Castrec (classé 15), Patrick Le Pape (classé 14) et Benoit Le Brun (classé 13).

Les Marcassins Sportifs

Raymond Le Goff est élu à la présidence à la place de Christian Goyat qui souhaitait prendre du recul.

Le club a recruté un nouvel entraineur joueur Vincent Daniel qui a joué auparavant à Plomelin et Rosporden.

10 nouveaux joueurs ont rejoint le club qui a enregistré 4 départs. Une équipe A et une équipe B sont engagées en 2^e division et en 4^e division.

Pour la première fois, un couscous à emporter a été proposé et 300 parts ont été servies.

Pour la seizième édition, le repas des Gaulois a une nouvelle fois été couronné de succès : 1 200 repas servis à table par une centaine de bénévoles, joueurs et dirigeants.

Les Marcassins ont participé activement à la réussite du comice agricole du samedi 31 août 2013.



Le Bureau

De gauche à droite

Assis : Rémy Plouzennec (trésorier), Raymond Le Goff

(président) et Stéphane Lannou (secrétaire)

Debout : Thierry Queffelec (trésorier adjoint) et Ronan

Quiniou (vice Président)

Les spécialistes de la cuisson des sangliers

De gauche à droite : Christophe Garrec et son fils Noa, Stéphane Péron; Paul Stéphan, Jean Claude Lannou et Michel Raphalen.





Vincent DANIEL le nouvel entraîneur



Une partie des bénévoles qui ont fourni un travail colossal pour le repas des Gaulois





Debout: Stéphane Péron (soigneur et coach adjoint), David Le Bellec, Roméo Péron, Vincent Daniel (entraineur), Gerald Faou, Christophe Morzadec, Arangel Simic, Philippe Burel (arbitre assistant) et Raymond Le Goff (président)

Accroupis: Steven Le Cléach, Nicolas Peeters, Florian Pavec, Nicolas Goascoz, Luc Gloaguen, Romain Rolland, Tony Le Bec et Yann Garrec (capitaine)



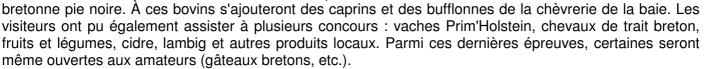
L'équipe B

Debout: Raymond Le Goff (président), Gaël Carval (capitaine), Grégory Laguillier, Yoann Champion, Jérôme Valesini, Stéphane Lannou (secrétaire général et responsable de l'équipe B), Mikael Morat et Johann Burel (déléqué)

Accroupis: Bernard Le Drézen (arbitre assistant), Thierry Queffelec, Nicolas Peeters, Daniel Gléhen, Kévin Pavec, Rémy Plouzennec (trésorier) et Mikael Gloaguen.

LE COMICE AGRICOLE

La 115e édition du comice agricole du syndicat d'élevage du Pays bigouden s'est déroulée le samedi 31 août à Tréogat, à proximité du stade, avec un programme dense. Outre un copieux repas champêtre à midi, la journée a donné lieu à de nombreuses animations. Plusieurs races de vaches ont été présentées au public : pie rouge, blonde d'Aquitaine, limousine, armoricaine, nantaise, brune des Alpes et





Les professionnels nouvellement installés

« Vince et Versa » Crêperie restaurant

« Vince et Versa » c'est le nom de la toute nouvelle enseigne qui a ouvert en lieu et place de l'ancien Ty-Boulou. Vincent Gourbin, domicilié à Plovan depuis une vingtaine d'années, y a ouvert une crêperie-restaurant dans un espace entièrement redécoré qui peut accueillir jusqu'à quarante couverts. Avec Aurélie en salle pour le seconder, le maître des lieux réalise une cuisine familiale traditionnelle tous les midis du mardi au vendredi avec des plats tels que couscous, bœuf bourguignon, paella, pavé de bœuf... Selon une formule entrée, plat, dessert, café et boisson à moins de 12 €. Le soir, l'établissement propose une



carte de crêperie du mardi au samedi avec un service jusqu'à 21 h 30 durant l'été. Au 5, Grand Rue du mardi au samedi. Réservations au 02.98.55.05.28.



Vincent Gourbin assure une restauration traditionnelle à midi, une crêperie en soirée

Yffic Elec électricité générale

Après 12 d'expérience dans le domaine de l'électricité, Monsieur VAN THIELEN a créé sa propre entreprise d'électricité générale au lieu-dit Lesvagnol.

Il propose des prestations pour tous travaux d'électricité, neuf ou ancien, et tous les niveaux de chantier : de la conception du projet à la réalisation - plans, installation électrique, chauffage, ventilation, automatisme (domotique).

Pour les personnes sensibles aux champs électromagnétiques, il propose des installations bicompatibles. Ayant la certification HANDIBAT, il met ses connaissances en domotique au service des personnes à mobilité réduite pour adapter leur logement.

Contact: 06.12.45.76.48 - 02.98.82.36.78

Le Relais

Depuis le 3 octobre dernier, le bar Le Relais a de nouveaux propriétaires en les personnes de Marilyn et Thierry Rémond. Le couple accueille la clientèle les lundi, mardi et jeudi de 7h à 21 h; les samedi et dimanche, de 8h à 1 h et le vendredi, de 7 h à 1 h.



Il y a longtemps

L'Association du Patrimoine de Plovan a publié, dans le cadre des recherches effectuées sur l'école de la commune, un document sur Corentin Le Berre grâce aux éléments fournis par son petit-fils Monsieur Jean-Yves Marchand.

Corentin Le Berre, dont la mère Jeanne Marguerite Baloin était originaire de Tréogat est né le 29 janvier 1865 à Plovan. Il a été directeur de l'école publique de Tréogat à compter du 1er janvier 1909 jusqu'à son admission à la retraite le 1^{er} octobre 1927.

Il a assuré pendant la même période le rôle de secrétaire de mairie.

Le document qui comporte de nombreux documents, photos, pièces administratives...est disponible à la bibliothèque.



Corentin LE BERRE à environ 44 ans à gauche et ses élèves en 1909

Sa femme Marie-Jeanne (née Le Pape), 35 ans, et ses quatre filles se trouvent au centre : Maria, 3 ans, portant l'écriteau, Rosalie, 6 ans, derrière à droite, Marie-Éléonore, 9 ans, derrière à gauche, Amélie, 12 ans, à droite de sa mère. Leur fils Alexandre, l'aîné de la fratrie, âgé de 16 ans, semble être absent.

La bibliothèque dispose d'une collection de photos anciennes de la vie de la commune (mariages...), Ces

documents sont consultables sur place.

Afin d'enrichir cette collection et de prévoir par exemple une exposition ou une projection, tous les documents, photos, films, diapositives... sont les bienvenus, notamment ceux qui portent sur des scènes de la vie d'autrefois (pardons, école moisson, récolte des pommes de terre, foins..), sur l'évolution de la dune de galets, le train « carottes » et les paysages avant le remembrement ainsi que des photos où documents concernant les deux guerres mondiales et l'occupation.

Les originaux qui peuvent être déposés à la mairie ou à la bibliothèque seront copiés ou scannés et rendus à leur détenteur.

TREOGAT, terre de sonneurs : la famille BOISSEL.

Yves Boissel nait à Keryere en 1866, il sera tailleur itinérant comme son père, mais est surtout connu comme sonneur de biniou. Il était très recherché par les "talabarder" (joueurs de bombarde) de son époque pour les accompagner.

Il fut dès la fin du XIXème siècle sonneur officiel de la ville de Penmarch, où il honore des contrats lors des festivités locales, pardons et même 14 juillet. Il était sans doute des trois paires de biniou qui sonnèrent lors de l'inauguration en grande pompe du phare d'Eckmühl en 1897. Il formera ses fils Yves et Henry à la musique bigoudène.

Yves Boissel fils, nait à Keryouen en 1892 et sera également tailleur et sonneur. Dès l'âge de 10 ans, il accompagne son père, allant de village en village pour les deux activités.



Yves BOISSEL et son beau-frère Jean-Louis LE ROUX dans les années 50

Un accident survenu dans sa jeunesse le privera de l'usage du petit doigt de la main droite, il transformera ce handicap en avantage, en faisant évoluer son jeu à l'octave supérieure.

En 1911, pour profiter de plus de permissions et ainsi pouvoir honorer des contrats avec son père, il opte pour le service militaire long (3 ans au lieu de 2), mais la guerre est déclarée en 1914 et il passera 7 ans sous les drapeaux. A l'armée il apprendra à jouer du piston et en 1925 de la clarinette en même temps que le solfège. Il est ainsi un sonneur polyvalent, jouant déjà du biniou ou de la bombarde.

Il se marie avec Marie-Josèphe Le Roux et par la suite, son beau-frère Jean Louis Le Roux, meunier et tailleur de meules de Lespoul (né en 1893) deviendra son compère habituel, avec qui il sonnera jusqu'en 1957.

Il sera également souvent associé à son frère Henry, né en 1908.

Les Boissel père et fils mèneront à Penmarch la noce bretonne de la Fête des Cormorans, ils participeront à la Fête des Reines à Quimper, dès les années 20. La BBC les enregistre en 1931 lors de l'inauguration à Pont l'Abbé du Monument aux Bigoudens. Les frères, Yves et Henry Boissel, seront à Nice en 1933, où ils ouvrent la noce lors de la Grande Parade des Provinces Françaises, et ils accompagneront durant de nombreuses années des groupes costumés à travers la France.

Yves sonnera jusqu'en 1964 et formera Yann Kaourintin Ar Gall, de Pont l'Abbé, qui sera ensuite avec Dany Tanneau à l'origine des Sonerien Du.

Il décède en 1975 chez sa fille Mélanie, à Plomeur.

Henry continuera la tradition, mais constituera aussi avec Pierre Marie Henaff à l'accordéon chromatique et lui même au saxophone un orchestre de bal (HEBO).

Il décède en 1996 à Plovan, où il a été secrétaire de Mairie.

Le bagad Ar Vro Bigouden Uhel, dans lequel figure plusieurs Tréogatois, perpétue aujourd'hui la tradition. (Remerciements à Bernard LE BRETON pour son apport d'archives)



Penmarc'h (Années 20) - BOISSEL, père et fils

Nice 1933 – Les frères Yves et Henri BOISSEL mènent le cortège de la noce bretonne.



